

**DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA MAISON DE L'INTERCOMMUNALITE
DE HAUTE-TARENTEAISE**



DATE DE CONVOCATION :

Le 3 Juin 2010

NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES EN EXERCICE : 20
NOMBRE DE DELEGUES TITULAIRES PRESENTS : 14
NOMBRE DE DELEGUES ABSENTS
- **AYANT DONNE POUVOIR** : 3
- **REPRESENTES PAR UN SUPPLEANT** : 0

Le Mercredi 16 Juin 2010 à 19 heures, le Conseil Communautaire dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie de Tignes, sous la présidence de Monsieur Daniel PAYOT.

ETAIENT PRESENTS :

Messieurs Damien PERRY, Daniel PAYOT, Mathieu FOURNET (Bourg-Saint-Maurice)
Monsieur Gilles FLANDIN, Madame Odile FOURNIER (Les Chapelles)
Madame Olga SAVIGNAT (Montvalezan)
Monsieur Raymond BIMET (Sainte-Foy-Tarentaise)
Monsieur Jean-Louis GRAND (Sééz)
Messieurs Gaston PASCAL-MOUSSELARD (de la délibération n° 2010-37 à la délibération n° 2010-46), Robert PASCAL-MOUSSELARD, Albert REVIAL (Villaroger)
Messieurs Olivier ZARAGOZA, Hervé GENET, René BARD (Tignes)
Monsieur Marc BAUER (Val d'Isère)

ETAIENT EXCUSES :

Madame Dominique HYVERT-PELLEGRIN (pouvoir à Monsieur Mathieu FOURNET)
Monsieur Jean-Claude FRAISSARD (pouvoir à Madame Olga SAVIGNAT)
Monsieur Gérard MATTIS (pouvoir à Monsieur Marc BAUER)

SECRETARE DE SEANCE : Madame Odile FOURNIER

Accusé de réception en préfecture
073-247300254-20100616-2010-40-DE
Date de signature : -
Date de réception : 23/06/2010

**N° 2010-40 – OPERATION PROGRAMMEE D'AMELIORATION DE
L'HABITAT « TARENTEISE AIDES HABITAT »**

Rapporteur : Monsieur Gilles FLANDIN

Une étude « habitat » a été commandée par l'Assemblée du Pays Tarentaise Vanoise et a porté sur les 4 cantons de Tarentaise. L'étude, qui a été confiée au Cabinet GEODE, a analysé et mis en évidence les besoins du territoire en amélioration de l'existant du parc bâti privé.

Il en ressort que l'APTV va lancer dès l'année 2010 une OPAH qui vise les objectifs suivants en 3 ans :

- améliorer 400 logements appartenant à des propriétaires occupants ayant de faibles ressources, dont :
 - o 30 logements adaptés au handicap,
 - o 5 logements dans le cadre de la lutte contre l'indignité,
 - o 200 logements dans le cadre des améliorations des performances énergétiques du logement.

- Intervenir sur 200 logements locatifs privés, dont :
 - o 80 nouveaux logements locatifs apportés sur le marché, par changement d'usage (volumes agricoles notamment) ou en luttant contre la vacance de longue durée.
 - o Produire 60 logements avec des loyers encadrés, 30 en loyer social, 30 en loyer intermédiaire, accessibles à des familles locataires de faibles ressources.
 - o 5 logements dans le cadre de la lutte contre l'indignité.
 - o 90 logements locatifs occupés dans le cadre des améliorations des performances énergétiques.

Un thème transversal à l'OPAH est le développement durable dans l'habitat, avec notamment l'amélioration de l'isolation des logements et l'utilisation d'énergie renouvelable.

La convention d'OPAH qui devrait être signée prochainement, coordonne l'intervention de plusieurs partenaires financiers (APTV, ANAH, Département et Région dans le cadre du CDDRA), pour impulser une dynamique de travaux dans le parc privé visant ces objectifs sociaux, par des subventions accordées aux propriétaires.

Afin de renforcer cette dynamique, les collectivités du territoire sont sollicitées pour participer à certains des objectifs qui seront situés sur leur territoire :

- Pour favoriser la création d'un parc locatif avec des loyers conventionnés sociaux. Une majoration des financements de l'ANAH de 30% à 35% avec un effet d'entraînement auprès du bailleur de 10% supplémentaire minimum peut être obtenue avec une aide de 50 € par m².
- Pour lutter contre les logements indignes, du fait des travaux importants qui seront générés à la charge des propriétaires en difficulté.
- Pour favoriser les performances énergétiques par l'amélioration de l'isolation et lutter contre la précarité énergétique.

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **D'APPROUVER** le projet de l'OPAH Tarentaise Vanoise porté par l'APTV et décide de s'y associer.
- **DE DECIDER** d'apporter des aides financières suivantes auprès des propriétaires privés :
 - o 50 € par m2 d'aides dans la limite de 4 000 € par logement, pour les travaux dans les logements locatifs faisant l'objet d'une convention en loyer social.
 - o Un forfait de 500 € d'aides par logement, pour la réalisation de travaux d'isolation des parois vitrées et opaques, selon les normes techniques demandées par le Département pour attribuer les aides du guichet unique au 1^{er} janvier 2010.
 - o 10% du coût des travaux de suppression de l'indignité, dans la limite de 8 000 € HT de travaux par logement.
 - o Prévoit une enveloppe financière de 67 100 € sur 3 ans.
- **D'AUTORISER** le Président à signer la convention d'OPAH engageant la collectivité sur ce dispositif d'aides (jointe en annexe 3 de la note de synthèse).

Le Conseil Communautaire, après délibération :

- **APPROUVE** le projet de l'OPAH Tarentaise Vanoise porté par l'APTV et décide de s'y associer.
- **DECIDE** d'apporter des aides financières suivantes auprès des propriétaires privés :
 - o 50 € par m2 d'aides dans la limite de 4 000 € par logement, pour les travaux dans les logements locatifs faisant l'objet d'une convention en loyer social.
 - o Un forfait de 500 € d'aides par logement, pour la réalisation de travaux d'isolation des parois vitrées et opaques, selon les normes techniques demandées par le Département pour attribuer les aides du guichet unique au 1^{er} janvier 2010.
 - o 10% du coût des travaux de suppression de l'indignité, dans la limite de 8 000 € HT de travaux par logement.
 - o Prévoit une enveloppe financière de 67 100 € sur 3 ans.
- **AUTORISE** le Président à signer la convention d'OPAH engageant la collectivité sur ce dispositif d'aides.

(2 abstentions : Messieurs Olivier ZARAGOZA – René BARD)

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.

